

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 15 mai 2025**

**Rapporteur :**

**Monsieur Hervé HERRY**

**N° 11**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 22/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/05/2025  
(accusé de réception du 22/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Création du Parc d'activités économiques sur le site de l'ancienne usine des Fileuses  
d'Arvor à Ty Nay**

**Projet d'aménagement du site de l'ancienne usine des Fileuses d'Arvor à Ty Nay  
- Quimper, d'une superficie de 1,17 hectares pour une surface cessible de 0,89 hectares.  
Le montant global prévisionnel de l'opération s'établit à 2 650 000 € HT.**

\*\*\*

QBO est propriétaire du site de l'ancienne usine des Fileuses d'Arvor dans le secteur de Ty Nay à Quimper. Le terrain d'une surface d'environ 11 700 m<sup>2</sup> (1,17 ha) comprend un bâtiment industriel d'environ 3 000 m<sup>2</sup>.

Le terrain est très bien situé à l'entrée nord de Quimper. Le site est identifié comme entrée de ville dans le cadre de la convention « Action Cœur de Ville » et bénéficiera de subventions pour les études de réaménagement du site.

Le bâtiment a été en partie détruit par un incendie le 17/04/2023.

Il est proposé d'engager l'aménagement de ce site en ensemble d'activités tertiaires, qui pourrait s'appeler Les Fileuses d'Arvor. L'opération projetée, d'une superficie de 1,17 hectares, est constituée de parcelles classées en zone UEt au P.L.U. de Quimper. Le projet comprendra dans un premier temps le désamiantage et la déconstruction du bâtiment existant.

L'opération offrira une surface cessible estimée à 0,89 hectares. Les parcelles sont déjà considérées comme surface consommée dans le cadre du ZAN. Le bilan prévisionnel fait apparaître un montant global d'opération à 2 650 000 € HT. Pour mémoire, les acquisitions pour un montant de 1 223 260 € ont déjà été réalisées.

\*\*\*

Madame ZARADER étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (53 suffrages exprimés), le conseil communautaire décide :

- D'approuver le schéma d'aménagement et le bilan financier prévisionnels ;
- D'autoriser Madame la Présidente à entreprendre les démarches nécessaires et de signer tous les actes et documents à intervenir, y compris les demandes de subventions.